

**RESUME NON TECHNIQUE**

Le projet de l'EARL LES QUATRES SOURCES est de construire deux nouveaux poulaillers identiques à celui déjà existant afin de permettre l'installation du fils sur l'exploitation.

La construction des nouveaux bâtiments permettra d'élever au maximum 75 600 poulets par bande et ceci 5 fois par an, soit environ 378 000 poulets standards par an ou 324 000 poulets DUC par an.

Les différentes étapes de la production sont les suivantes :

- Mise en place des poussins de un jour dans chaque bâtiment,
- Elevage des poulets pendant une période de 57 à 59 jours pour les DUC et 48-50 pour les standards.
- Nettoyage et désinfection des bâtiments avec un vide sanitaire de 10 à 15 jours.
- Remise en place du matériel et de la litière pour la bande suivante.

• Alimentation :

La formule d'aliment des poulets DUC et des poulets standards est constante durant l'année. L'aliment est composé de 95 % de matières premières issues de produits végétaux (50% de maïs – 20 % de blé – 22 % de soja – 3 % de pois) et 5 % de matières premières issues de produit minéraux (vitamines, calcium, oligo-éléments), sans farine de viande ni antibiotique. Une bande de poulets consomme environ 100 tonnes d'aliment et produit 45 à 50 tonnes de viande.

• Gestion du bâtiment et des fumiers :

- Préparation du bâtiment :

3 jours avant l'arrivée des poussins, le bâtiment est :

- paillé avec une couche de paille broyée de 15 à 20 cm d'épaisseur (6 à 8 kg au m<sup>2</sup>),
- chauffé pour atteindre une température d'ambiance de 32°C,
- le matériel d'abreuvement et d'alimentation est mis en place et vérifié.

- Mise en place des poussins :

Les poussins éclos du jour sont livrés par camion climatisé et déchargés dans le bâtiment par l'éleveur.

La durée d'élevage est de 57 jours. Le poids des volailles passe de 40 g à l'arrivée à 2,2 kg au départ.

Le chargement des poulets vers l'abattoir se fait généralement la nuit afin de ne pas stresser les animaux par une équipe spécialisée : SARL DP Ramassage

Une fois les animaux enlevés, l'éleveur entreprend le nettoyage et la désinfection du bâtiment.

Le lavage complet est fait avec un nettoyeur haute pression (utilisation de 10 m<sup>3</sup> d'eau absorbée par le fumier qui présente un taux de matière sèche de l'ordre de 65 % à 70 %). La totalité de la litière est ensuite stockée et épandue sur les terres mises à disposition par trois exploitants.

La désinfection est effectuée par l'éleveur par pulvérisation avec des produits agréés. La durée totale de ces opérations est de 2 jours par bâtiment.

Le vide sanitaire dure 10 à 15 jours suivant le planning de mise en place élaboré par la Société DUC.

Le cycle est ainsi clos et se produit 5 fois par an. La production annuelle pour le site sera de 324 000 poulets DUC soit 713 tonnes de viande environ.

Les risques de nuisances peuvent être de 4 types :

- Le bruit,
- L'odeur,
- L'aspect visuel,
- Le devenir des effluents.

- Le bruit :

Le fonctionnement du bâtiment, de type statique (pas de ventilateurs pour extraire l'air vicié) avec isolation thermique fait qu'il n'y a aucun bruit à proximité. Les seuls bruits engendrés sont les chargements et déchargements d'aliments et de poulets.

Le trafic routier nécessaire à l'activité est relativement faible, 12 passages de camions par mois.

Les animaux n'étant pas adultes, ils ne chantent pas.

- L'odeur :

Le dégagement d'ammoniac produit par la litière est faible et se dilue très rapidement dans l'atmosphère par le système de ventilation.

Le fait que le taux de matière sèche de la litière soit supérieur à 65 %, il n'y a pas ou peu de production d'ammoniac.

- L'aspect visuel :

Les bâtiments de type tunnel, dans la plupart des cas peints à la couleur définie par l'administration, s'intègrent parfaitement dans le paysage. Un plan paysager est défini avec plantations afin de dissimuler et casser les formes rectilignes des bâtiments. Les nouveaux bâtiments seront complètement identiques à celui déjà existant sur l'exploitation.

- Le devenir des effluents :

Une étude des sols et plan d'épandage est réalisé (Cf. partie 7° LA GESTION DES EFFLUENTS D'ELEVAGE p 52). Cette étude concerne les trois bâtiments.

Les effluents sont épandus sur les terres mises à disposition par trois agriculteurs.

La surface mise à disposition est de 357,86 ha. La Surface Potentiellement Epandable (SPE) (SAU - Surface exclue - Surface Jachère - Surface légumineuse) est de 352,08 ha pour l'épandage des fumiers de poulets de chairs.

La quantité d'azote total organique produit annuellement est de 8 280 kg.

La pression d'azote organique sur la SPE est de 24 kg/ha, valeur très inférieure à celle autorisée par la directive nitrate soit de 170kg/ha.

Un contrat est signé entre l'EARL Les Quatre Sources et les 3 repreneurs de fumier.

- Etude de dangers :

Le risque le plus important est l'incendie avec ses conséquences.

Plusieurs facteurs peuvent en être l'origine comme :

- la foudre
- les problèmes électriques
- le chauffage
- la malveillance

Tous ces facteurs sont pris en compte par le constructeur afin de limiter le risque au maximum :

- installation de chauffage extérieure au bâtiment
- protection par parafoudres sur ligne électrique et sur ligne téléphonique
- protection renforcée des appareils électriques (moteurs, centrale de ventilation et surtout armoire électrique)

L'éloignement du site des poulaillers par rapport aux habitations les plus proches est une garantie pour éviter toutes conséquences d'un incendie d'un des bâtiments avicoles.

La distance qui sépare les deux bâtiments (15m) est suffisante pour éviter un effet domino lors d'un incendie.

La défense est assurée à deux niveaux :

- un extincteur à poudre est placé dans chaque local technique
- un point d'eau privé et une borne incendie à proximité des bâtiments représentent une capacité de 120 m<sup>3</sup> (Cf. plan des bâtiments).